

DECISION DU MAIRE n° 09/2023

**OBJET : Avenant n° 2 au marché « Aménagements urbains en entrée de ville :
Intersection RD17 - Chemin de Piquette » - Lot n° 2 - Aménagements paysagers (22-I-02-T).**

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'acte d'engagement du marché « Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD17 - Chemin de Piquette » - Lot n° 2 - Aménagements paysagers n°22-I-02-T, attribué à l'entreprise Midi Pyrénées Environnement (MPE) domiciliée à Verfeil, en date du 23 septembre 2022,

Considérant la modification des forces pour la fourniture et la plantation des arbres d'alignement (Frênes), qui intègre, en plus-value, la fourniture de Fraxinus angustifolia (frêne oxyphyllé) en force tige 8/10RN, de la plantation et des tuteurs adaptés, en moins-value les prix du marché correspondant à ces prestations dans une force moins importante Fraxinus angustifolia (frêne oxyphyllé) en force bal 250/300 RN - un devis a été transmis à la Commune,

Considérant que le fait d'être raccordé au réseau d'irrigation nécessite de poser un régulateur de pression et un filtre sur le réseau d'irrigation de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gasconne (la commune n'avait pas eu d'information précise à ce sujet, la pression forte (11 bars) de fourniture de l'eau, est trop importante pour la pression nécessaire d'utilisation de l'eau (3 bars) - un devis a aussi été transmis à la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un avenant n° 2 au marché « Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD17 - Chemin de Piquette » - Lot n° 2 - Aménagements paysagers (22-I-02-T) afin d'acter ces travaux supplémentaires, tel que joint en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 :

De préciser le nouveau montant du marché comme suit :

Devis Fourniture et pose d'arbres présenté par MPE - Montant HT = 720,00 €

Devis Fourniture et pose d'un régulateur de pression - Montant HT = 4 283,50 €

Montant de l'avenant 2 :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 5 003,50 €

Montant TTC : 6 004,20 €

% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : 4,55 %

Nouveau montant du marché :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 114 984,40 €

Montant TTC : 137 981,28 €

ARTICLE 3 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 21.04.2023

Jean-Paul DELMAS,

Maire de Grenade,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20230421-09-2023-AU
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

MAIRIE DE GRENADE
M. DELMAS Jean Paul, Maire
Avenue Lazare-Carnot
31330 GRENADE
Courriel : contact@mairie-grenade.fr
SIRET : 213 102 320 00016
Tél : 05.61.37.66.00 Fax : 05.61.82.02.71

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Midi Pyrénées Environnement
27 rue de la Plaine
ZA de Pioissane
31590 VERFEIL
Courriel : beatrice.garcia.mpe@gmail.com
SIRET : 532 789 997 00022
Tél : 05.31.54.23.15 Fax : 08.26.38.41.54

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

**Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD 17- Chemin de Piquette.
Lot n°2 Aménagements paysagers**

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 23.09.2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 3 mois, du 09/01/2023 au 08/04/2023.

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre après avenant n°1 : 4 mois,
du 09/01/2023 au 08/05/2023.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant Total HT : 109 980,90 €
- Taux de la TVA 20 %
- Montant TTC : 131 977,08 €

D - Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est un ensemble de prestations supplémentaires au marché initial concernant :

1. La modification des forces pour la fourniture et la plantation des arbres d'alignement (Frênes).

Cette modification intègre en plus-value la fourniture de *Fraxinus angustifolia* (frêne oxyphylle) en force tige 8/10RN, de la plantation et des tuteurs adaptés, en moins-value les prix du marché correspondant à ces prestations dans une force moins importante *Fraxinus angustifolia* (frêne oxyphylle) en force bal 250/300 RN.

Selon devis n°1 ci-joint. Soit **720.00 €HT**

2. La fourniture et la pose d'un régulateur de pression et d'un filtre sur le réseau d'irrigation de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gasconne. La pression forte (11 bars) de fourniture de l'eau, est trop importante pour la pression nécessaire d'utilisation de l'eau (3 bars).

Selon devis n°2 ci-joint. Soit **4 283.50 €HT**

Soit un total de 5 003.50 €HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant total initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant Total HT : 109 980,90 €
- Taux de la TVA 20 %
- Montant TTC : 131 977,08 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Montant Total HT : 5 003.50 €
- Taux de la TVA 20 %
- Montant TTC : 6 004.20 €

Nouveau montant total du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant Total HT : 114 984.40 €
- Taux de la TVA 20 %
- Montant TTC : 137 981.28 €
- % d'écart introduit par l'avenant sur le marché : +4.55%

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

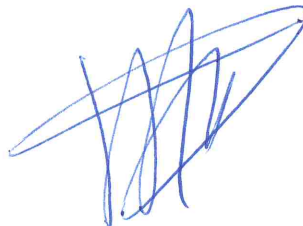
Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À Grenade, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)